

Subventions aux classes de découverte - Répartition 1996 - Modificatif à la délibération du 24 juin 1996

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 24 juin 1996, le Conseil Municipal avait adopté la répartition au titre de 1996 des subventions aux classes de découverte des écoles primaires et maternelles (soit 84 698,40 F).

Le séjour de Mme LACOMBE de l'école primaire Brossolette initialement prévu du 2 octobre au 7 octobre 1995 dont le coût avait été évalué à 3 830,40 F a été annulé.

Par contre, l'école primaire de Velotte aurait dû recevoir une somme de 3 864 F correspondant au séjour de 23 élèves pendant 5 jours au lieu de 3 225,60 F correspondant au séjour de 16 élèves pendant 6 jours, ce qui équivaut à une demande de supplément de crédit de 638,40 F pour cette école.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces modifications étant précisé que le montant total de cette répartition se chiffre ainsi à 81 506,40 F et est imputé sur les crédits inscrits au budget primitif 1996 au chapitre 92.11/65748.21100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.